



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

DIRECTION POLYNÉSIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES

La directrice

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 6508 / MLA / DPAM

Papeete, le - 7 NOV. 2019

COMMUNIQUE

FRET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Il est rappelé à l'ensemble des opérateurs maritimes (armateurs) et chargeurs (professionnels et particuliers) que les tarifs de fret maritime interinsulaire sont réglementés.

L'arrêté n° 767/CM du 20 juin 2012 modifié fixe les tarifs maximaux applicables selon la destination et le type de produits transportés.

Sont notamment considérés comme matériaux de construction, et tarifés comme tels, les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- ✓ Fondations : les agrégats (sable et graviers), le ciment, les fers à béton, les treillis soudés ;
- ✓ Murs : les parpaings, le bois, les portes et fenêtres, les enduits et peintures, les visseries ;
- ✓ Sol et Plafond : le carrelage et les colles, les revêtements de sol, les plafonds, l'électricité et les luminaires, la plomberie, les sanitaires et les assainissements ;
- ✓ Toiture : les charpentes, les tôles, les gouttières et PVC.

Les VRD, poteaux électriques, matériels de construction (petits outillages, pelles, pioches, bétonnières...) et éléments de décoration, d'agencement ou de confort (les rideaux, baignoires, le marbre, les climatiseurs, etc...) sont par contre tarifés comme 'autres marchandises générales'.

Le fait de pratiquer un prix supérieur aux tarifs maximaux fixés constitue une infraction.

Pour le Ministre et par délégation


Catherine ROCHETEAU

--- LISTE DES DESTINATAIRES IN FINE ---

Armateurs :

- Monsieur **Philippe WONG**, armateur du navire ARANUI 5 ;
- Monsieur **Eugène DEGAGE**, armateur des navires AREMITI 5 et DORY ;
- Monsieur **Tuanua DEGAGE**, armateur du navire AREMITI FERRY II ;
- Madame **Eva HARGOUS**, armateur du navire COBIA III ;
- Monsieur **Tutehau MARTIN**, armateur des navires HAWAIKI NUI et NUKU HAU ;
- Monsieur **Siméon RICHMOND**, armateur du navire MAREVA NUI ;
- Monsieur **Gérald SACHET**, armateur du navire MAUPITI EXPRESS 2 ;
- Monsieur **Elias SALEM**, armateur des navires SAINT XAVIER MARIS STELLA III et IV ;
- Madame **Barbara ALEXANDRE**, armateur du navire TAPORO VI ;
- Monsieur **Morton GARBUTT**, armateur des navires TAPORO VII, VIII et IX ;
- Monsieur **Enota TETUANUI**, armateur des navires TE HAERE MARU IV, V, VI et VII ;
- Monsieur **Manfred FA SHIN CHONG**, armateur du navire TEREVAU ;
- Madame **Fifi TEURU**, armateur du navire TUHAA PAE IV.